

RESUME DU RAPPORT

En 2015, le système bancaire de l'UMOA a évolué dans un environnement économique favorable au plan interne, marqué par une progression du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume de 7,0% après 6,5% l'année précédente.

Le nombre d'établissements de crédit agréés dans l'Union a augmenté de cinq (5) unités pour s'établir à cent trente-sept (137), contre cent trente-deux (132) en 2014. L'effectif des groupes bancaires de dimension régionale et/ou internationale opérant dans l'Union est ressorti à vingt-huit (28) au cours de la période sous revue.

Les établissements de crédit en activité, au nombre de cent trente (130) à fin 2015, affichent un total de bilan en augmentation de 19,3% pour atteindre 28.215 milliards. Parallèlement, le réseau a poursuivi son extension, le nombre d'agences et de bureaux ainsi que celui des comptes de la clientèle ayant progressé respectivement de 130 unités (+5,7%) et 445.096 unités (+5,0%). Le système bancaire compte 2.799 guichets automatiques, soit une hausse de 195 unités (+7,5%).

Les emplois nets se sont accrus de 19,6% pour atteindre 23.580 milliards, dont 63,2% de crédits à la clientèle et 24,6% de titres de placement. Les taux brut et net de dégradation du portefeuille ont reculé en passant respectivement de 15,1% et 6,5% en 2014 à 14,2% et 6,0% en 2015.

Les ressources globales mobilisées par l'ensemble des banques en activité ont progressé de 18,1% pour se fixer à 22.240 milliards, après une hausse de 15,4% en 2014. Elles sont constituées à hauteur de 84,6% de dépôts et emprunts de la clientèle. En ce qui concerne les fonds propres, ils se sont consolidés de 306 milliards, en relation notamment avec l'amélioration de la situation financière de certains établissements de crédit.

Sur le plan de la rentabilité, le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 11,4% pour atteindre 1.508 milliards, après une hausse de 12,7% en 2014. Le résultat brut d'exploitation a atteint 14,7% en se situant à 603 milliards, contre 526 milliards l'année précédente. Reflétant ces tendances, le coefficient net d'exploitation s'est amélioré en s'établissant à 65,9% contre 66,4% un an plus tôt.

Sur le plan du respect des normes prudentielles, le ratio moyen de solvabilité des banques de l'Union est ressorti en légère baisse à 12,4 % contre 12,6% au terme de l'exercice 2014, mais reste au-dessus de la norme minimale de 8%.

La Commission Bancaire a tenu quatre (4) sessions au cours de l'année. Examinant la situation particulière de certains établissements, elle a notamment prononcé deux (2) retraits d'autorisations d'installation, une (1) mise sous administration provisoire, trois (3) injonctions, un (1) avertissement, une (1) interdiction d'exercice des fonctions de direction, d'administration ou de gérance d'un établissement de crédit ou d'un système financier décentralisé.

L'année 2015 a également été marquée par la célébration du 25^{ème} anniversaire de la Commission Bancaire, avec comme thème : « Supervision bancaire : expériences, enseignements et perspectives dans l'UMOA ».

Dans le cadre de la concertation permanente avec la profession bancaire, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a initié les premières réunions du Collège des Superviseurs des groupes Ecobank et ORAGROUP. Il a également organisé la première rencontre avec les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers à caractère bancaire d'une part, et les commissaires aux comptes titulaires des mêmes établissements de crédit d'autre part.

Enfin, l'année 2015 a été l'occasion du renforcement des actions de coopération, concernant notamment les implications transfrontalières de l'activité bancaire. A cet égard, des initiatives prises par l'Autorité de contrôle se sont traduites principalement par l'organisation de sessions de formation au profit de son personnel et la consolidation des échanges avec ses homologues, à travers la participation à des instances de groupes de superviseurs régionaux et internationaux et les missions de contrôle conjoint.